

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 999

15 avril 2015

SOMMAIRE

AB Foods Luxembourg S.à r.l.	47946	SL-xIP S.à r.l.	47908
AmTrust Re Alpha	47914	Société Générale d'Investissements S.à r.l.	
Atrium Koszalin SCSp	47952	SPF	47907
Dundee International (Luxembourg) In-		Société Immobilière du Kiem	47913
vestments 2 S.à r.l.	47913	SODIMEG S.à r.l.	47908
Galasso Giuseppe société à responsabilité		Solberg Investments S.A.	47907
limitée	47906	S.P.R.I. S.A.	47913
Gateway Luxembourg S.A.	47906	Succinite XI Holdings I S.à r.l.	47918
Global Bond Series X, S.A.	47906	Tagus Properties S.à r.l.	47907
GO Lease S.à r.l.	47947	Taomina S.A. SPF	47910
Immobilière Josy Welter S.à r.l.	47949	Team Relocations S.A.	47908
LC Business Development S.A.	47921	Team Relocations S.A.	47911
Les Jardins d'Alysea S.A.	47921	TEIF Germany Einbeck S.à r.l.	47910
Monier Finance S.à r.l.	47916	TEIF Germany Simmern S.à r.l.	47910
Next Alt S.à r.l.	47933	Tek Investment Holding S.A.	47911
Number 10 Property Investment S.A. ...	47912	Til Transports S.A.	47912
Polaris Lux SA	47912	Timberly S.A.	47912
PromoTwo S.à r.l.	47942	Tourette S.A.	47906
Rsources S.A.	47913	Tripolis Holdings S.à r.l.	47909
SDT Securitisation S.A.	47911	UBP Money Market Fund Sicav	47909
Seri System International S.A.	47907	Vertige	47931
Silverspot Investments S.à r.l.	47921	Westjord Capital S.à r.l.	47909
Slawka S.A.	47909		

Galasso Giuseppe société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Joseph Wester.

R.C.S. Luxembourg B 46.771.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015037876/9.

(150042573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Gateway Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Neirouz Lahmadi.

Référence de publication: 2015037879/10.

(150042372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Global Bond Series X, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.042.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2015037866/13.

(150043217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Tourette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 181.849.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 mars 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur-Président, Master Administration des Entreprises, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 4 mars 2015 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Pour TOURETTE S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015038282/22.

(150043291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Société Générale d'Investissements S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 31.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015038223/10.
(150043365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Seri System International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 102.847.

Il résulte des actes de la Société que Madame Maria Pia Bettiol a présenté sa démission de sa fonction d'administrateur de la société.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015038218/10.
(150043360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Solberg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 115.855.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 5 mars 2015 que:
- SER.COM S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 19 boulevard Grande-duchesse Charlotte, a été réélu commissaire.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.
- Le siège social de la société a été transféré de son adresse actuelle au 10 rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.
Pour extrait conforme
Référence de publication: 2015038233/14.
(150043209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Tagus Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 129.951.

En date du 27 février 2015, l'associé unique de la Société a pris acte des décisions suivantes:
- Démission de Frank W.J.J. Welman de son poste de gérant de classe B avec effet au 19 février 2015;
- Démission de Jean-Jacques Josset de son poste de gérant B avec effet au 19 février 2015;
- Election de Michael Watrin, né le 17 septembre 1978 à Virton, Belgique, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 19 février 2015 et pour une durée indéterminée;
- Election de Robert Strietzel, né le 10 septembre 1975 à Schwerin, Allemagne, et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 19 février 2015 et pour une durée indéterminée.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Mas
Gérant B

Référence de publication: 2015038248/20.

(150042624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

SL-xIP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 33.857,23.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.266.

—
Lors de l'assemblée générale tenue en date du 27 février 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant non-palamon, avec effet immédiat;

2. Acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant non-palamon, avec effet immédiat;

3. Acceptation de la démission de Pascal Roumiguie, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L - 1882 Luxembourg de son mandat de gérant non-palamon, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015038221/17.

(150042858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 24.402.

—
Minutes des décisions prises par le Conseil d'Administration tenu à Strassen le 29 septembre 2013

Première Résolution

Le Conseil d'Administration confirme la nomination de Madame Ana Carvalho, née le 30/03/1987 à Sangalhos (Portugal) dont l'adresse personnelle est le 278, route de Belvaux L-4026 Esch-Sur-Alzette en tant que second délégué à la gestion journalière de la société.

Deuxième Résolution

Le Conseil d'Administration confirme la nomination de Monsieur Richard Post, né le 19/03/1970 à Valkenburg (NL) dont l'adresse personnelle est le 10, Meilaan 21 NL-2235 VALKENBURG en remplacement de Monsieur Cornelis Johannes Zeevenhoven, dont l'adresse personnelle est le 35, Sweelincklaan NL-3055 WT Rotterdam en tant qu'Administrateur de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est ajournée.

Référence de publication: 2015038264/18.

(150043077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

SODIMEG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 298.930,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.853.

—
EXTRAIT

Au 31 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de Monsieur Denis Dumont de son mandat de gérant unique de la société est acceptée,

- sont nommés gérants pour une durée illimitée, en remplacement du gérant démissionnaire:

* Mr Stéphane ALLART, expert-comptable, né le 19 février 1981 à Uccle (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

* Mr Pierre MESTDAGH, employé-privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), résidant professionnellement au 45 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Conformément à l'article 10.1 des statuts, la société sera engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015038228/19.

(150043280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

UBP Money Market Fund Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 74.045.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015038289/9.
(150042799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Slawka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 108.917.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SLAWKA S.A.

Référence de publication: 2015038222/11.
(150042535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Westfjord Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.357.520,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.001.

L'adresse de l'associé IBRAGIMOV Alijan est désormais sise au 35B, Bächerstrasse, CH-8806 Bäch.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015038311/13.
(150043389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Tripolis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26 A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 188.961.

EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession de parts sociales en date du 29 janvier 2015, l'associé de la société, Ileos S.A., une société anonyme régie par le droit français, ayant son siège social situé au 33, Avenue du Maine, bâtiment Tour Montparnasse, 75015 Paris, France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 418 143 624, a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la société, soit dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize (19.275.196) Parts Sociales de la Classe A, à la société Ileos Holdco S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social situé au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165320.

En conséquence de cette cession de parts sociales, Ileos Holdco S.C.A., précitée, est désormais associé de la société et détient dix-neuf millions deux cent soixante-quinze mille cent quatre-vingt-seize (19.275.196) Parts Sociales de la Classe A dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa Lorreyte
Le Mandataire

Référence de publication: 2015038256/21.
(150042996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

TEIF Germany Einbeck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 120.743.

En date du 5 mars 2015, Alyssa Huse, avec adresse au 27, Schubertstraße, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, a démissionné de son mandat de gérant de la société TEIF Germany Einbeck S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B120743.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015038266/14.

(150043227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

TEIF Germany Simmern S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.334.

En date du 5 mars 2015, Alyssa Huse, avec adresse au 27, Schubertstrasse, 60325 Frankfurt am Main, Allemagne, a démissionné de son mandat de gérant de la société TEIF Germany Simmern S.à r.l., avec siège social au 7A, rue Robert Stümper, L - 2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B132334.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2015038267/14.

(150043225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Taomina S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.063.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 février 2015 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été:

a) renommés administrateurs

- Monsieur Lou HUBY, directeur honoraire de la Commission Européenne e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) nommé administrateur

- Madame Béatrice GHIOCA, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, pour terminer le mandat de Monsieur Nicolas Schaeffer, décédé.

c) renommé commissaire aux comptes

- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 27 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2015038260/26.

(150042932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Team Relocations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 112-114, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 24.402.

Minutes des décisions prises par le Conseil d'Administration tenu à Strassen le 29 septembre 2014

On September 29th, 2014 was held the BoD of Team Relocations S.A.,

Première Résolution

Le Conseil d'Administration confirme la nomination de la société Ernst & Young S.A. (R.C.S. Luxembourg B47771), 7, rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach en tant que réviseur d'entreprises agréé de la société pour les 3 prochains exercices fiscaux.

Deuxième Résolution

Le Conseil d'Administration confirme le renouvellement des mandats de Messieurs Timothy Paul Romer, Mr. Yogesh Bohgilal Mehta et Richard Post pour 6 années en tant qu'Administrateurs de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est ajournée.

Référence de publication: 2015038265/17.

(150043077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Tek Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.661.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2014, la société G.T. Fiduciaires, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.à.r.l., démissionnaire.

Monsieur Charles Altwies, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de G.T. Fiduciaires S.A., démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés et se termineront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2015.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2015038269/18.

(150042817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

SDT Securitisation S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 147.578.

Il résulte du procès-verbal du 14 novembre 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première et unique Résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Mirko LAROCCA de sa fonction d'Administrateur avec effet au 14 novembre 2014. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Madame Marine SCHRUB, née à Châlons-en-Champagne (France), le 28 octobre 1986 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Mirko, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038216/19.

(150042621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Polaris Lux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 108.766.

Le Bilan au 31 Décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

Pour Polaris Lux SA

Fiduciary Tucci & Partners SA

Référence de publication: 2015038809/12.

(150044027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Number 10 Property Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2015.

*Pour Number 10 Property Investment S.A.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2015038756/13.

(150043622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Timberly S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 101.740.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mars 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015038278/14.

(150043087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Til Transports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 164.979.

Assemblée extraordinaire du 27 février 2015

L'assemblée extraordinaire des actionnaires de la société TIL TRANSPORTS réunie ce jour a pris les résolutions suivantes:

Monsieur LOTH Ewane, né le 31 mars 1962 à Douala (Cameroun), est révoqué de son poste d'administrateur unique à compter de ce jour.

Madame SCHREINER Océane, née le 07 mars 1994 à Toul (France), demeurant professionnellement 12 Rue de Bastogne L-1217 Luxembourg est nommée administrateur unique à compter de ce jour.

Fait à Luxembourg, le 27 février 2015.

Référence de publication: 2015038277/15.

(150042766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

S.P.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 102.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015038833/9.

(150043732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Rsources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 167.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015038832/10.

(150043458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 162.369.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 mars 2015 que M. Frank Pletsch a été révoqué de sa fonction de gérant B de la Société, avec effet immédiat.

Il résulte des mêmes résolutions que M. German Bell, né le 25 juin 1974 à Gerolstein/Daun, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundee International (Luxembourg) Investments 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015037767/16.

(150043260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.
R.C.S. Luxembourg B 32.364.

RECTIFICATIF

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 13 mars 2014, sous le numéro L 140042743.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 9 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015038880/19.

(150043839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2015.

AmTrust Re Alpha, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 22.258.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held

the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "AmTrust Re Alpha", having its registered office at L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, incorporated by a deed enacted by Me Jean-Paul HENCKS, then notary residing in Luxembourg on 13 December 1984, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 13 dated 18 January 1985, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 22258, ("The Company").

The meeting was presided by Mr. Régis GALIOTTO, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appointed as secretary Mrs. Solange WOLTER, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as scrutineer Mrs. Valérie COQUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg,

The bureau of the meeting having thus have been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital by an amount of fourteen million United States Dollars of America (USD 14,000,000.-) from its present amount of twenty-seven million United States Dollars of America (USD 27,000,000.-) represented by five hundred ninety-eight (598) shares to forty-one million United States Dollars of America (USD 41,000,000.-) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

2. Subscription and liberation.

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4. Miscellaneous.

II. The shareholder represented and the number of his shares are shown on an attendance list, this attendance list having been signed "ne varietur" by the proxy-holder representing the shareholder, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

Said proxies given by the represented shareholder, after having been initialed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the under signed notary shall stay affixed in the same manner to these minutes.

III. The whole share capital of the Company being present or represented at the present meeting and the shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary.

The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount fourteen million United States Dollars of America (USD 14,000,000.-) from its present amount of twenty-seven million United States Dollars of America (USD 27,000,000.-) represented by five hundred ninety-eight (598) shares to forty-one million United States Dollars of America (USD 41,000,000.-) without issuing new shares, but by increasing the intrinsic value of the shares.

Second resolution

It is stated that the full payment of the above realised increase of capital has been done by the Sole Shareholder by payment in cash, so that the sum of fourteen million United States Dollars of America (USD 14,000,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who states it.

Third resolution

The general meeting decides consequently to amend Article 5 of the Articles of Incorporation will henceforth have the following wording:

Art. 5. Corporate Capital. The corporate capital of the company is set at forty-one million United States Dollars of America (USD 41,000,000.-) divided into five hundred ninety-eight (598) shares, without nominal value, fully paid in.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately five thousand four hundred Euros (EUR 5,400.-).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, have signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme «AmTrust Re Alpha», une société anonyme avec siège social à 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1984, publié au Mémorial C numéro 13 du 18 janvier 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Grand-Duché de Luxembourg sous le numéro B 22258 (la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de M. Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, la présidente déclare et requiert le notaire d'acter que:

L'agenda de la réunion est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de quatorze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (14.000.000.-USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel vingt-sept millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (27.000.000.- USD) à quarante et un millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (41.000.000.- USD) par augmentation du pair comptable.

2. Souscription et libération.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital précitée.

4. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée «ne varietur» par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatorze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (14.000.000.-USD) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de vingt-sept millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (27.000.000.- USD) à quarante et un millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (41.000.000.- USD) par augmentation du pair comptable.

Deuxième résolution

Il est constaté que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par l'Actionnaire Unique moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de quatorze millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (14.000.000.-USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire qui le constate.

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'assemblée générale décide modifier en conséquence l'article 5 des Statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante et un millions de Dollars des Etats-Unis d'Amérique (41.000.000.-USD) divisé en cinq cents quatre-vingt-dix-huit (598) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille quatre cents Euros (5.400.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux membres du bureau connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, V. COQUILLE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/302. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036151/129.

(150041173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Monier Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-1748 Senningerberg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 156.846.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Braas Monier Building Group Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122155;

duly represented by Mr. Georg Gerstberger, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 December 2014.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Monier Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156846 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of incorporation of the undersigned notary on 16 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2844 on 28 December 2010. The articles of incorporation were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 6 December 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 764, on 22 March 2012.

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Change of the address of the registered office of the Company from the "city of Luxembourg" to the "municipality of Niederanven"; and

2. Corresponding amendment of article 4 of the Company's article of association.

Further to the review of the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the address of the registered office of the Company from the “city of Luxembourg” to the “municipality of Niederanven” at L-1748 Senningerberg 4, rue Lou Hemmer.

Second resolution

As a consequence of the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to amend article 4 of the Company’s articles of association in order to read as follows:

Art. 4. “Registered office.

4.1. The Company’s registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2. Within the same municipality, the Company’s registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On express request of the same appearing person, and in case any divergences would arise between the French and the English text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, name and residence, said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le trente décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Braas Monier Building Group Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122155;

dûment représentée par Monsieur Georg Gerstberger, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg en date du 29 décembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne variatur» par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Monier Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156846 (ci-après la «Société»), constituée conformément à l’acte notarié du notaire soussigné le 16 novembre 2010, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2844 le 28 décembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 décembre 2011 par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 764 le 22 mars 2012.

L’Associé Unique a ensuite revu l’ordre du jour suivant (l’«Ordre du Jour»):

Ordre du Jour

1. Changement de l’adresse du siège social de la société qui passe de «la ville de Luxembourg» à «la municipalité de Niederanven»; et

2. Modification subséquente de l’article 4 des statuts de la Société.

Suite à l’examen de l’ordre du jour, le comparant, représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire soussigné de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique décide de modifier l’adresse du siège social de la Société en la faisant passer de «la ville de Luxembourg» à «la commune de Niederanven» au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Senningerberg.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

Art. 4. «Siège social.

4.1. Le siège social de la Société est établi en la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4. Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger».

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande expresse du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire par son prénom, nom et résidence, le représentant a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. GERSTBERGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/342. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036488/104.

(150041370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Succinite XI Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.065.

In the year two thousand and fifteen.

On the sixth day of the month of January,

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SUCCINITE INVESTMENTS XI LLC, having its registered office at 615, South DuPont Highway, USA 19901 Dover, United States of America,

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on 5th January 2015.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of "Succinite XI Holdings I S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registrar under number B 185065, having its registered office at L-1246 Luxembourg, 4 rue Albert Borschette, incorporated pursuant to a deed of notary Wersandt on February 19, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1195 dated 12 May 2014.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company and acting in place of the general meeting of shareholders as stated under Article 13 of its Articles of Incorporation, stated that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1. Increase of the Company share capital in an amount of one hundred and eighty seven thousand five hundred euros (EUR 187,500);
2. Subscription to the share capital increase as specified in item 2 above and payment;
3. Amendments to article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles");
4. Miscellaneous.

And immediately passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the Company share capital in an amount of one hundred and eighty seven thousand five hundred euros (EUR 187,500) by the issuance of one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each.

Second resolution

The sole shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe to one thousand five hundred (1,500) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euros (EUR 125) each by a contribution in kind of consisting of a claim granted by the sole shareholder to the Company in an amount of one hundred and eighty seven thousand five hundred euros (EUR 187,500) (hereafter the "Luxco Claim").

The valuation of the Luxco Claim is evidenced by a certificate issued on the date hereof by the management of the Company (hereafter the "Management Certificate"). It results from the Management Certificate that, as of the date of such Certificate:

(i) The sole shareholder is the holder of the Luxco Claim and is solely entitled to all rights, title and interest in and to the Luxco Claim;

(ii) The interim accounts of the Company as of 30 November 2014 (hereafter the "Interim Accounts") show a claim in an amount of one hundred and eighty seven thousand five hundred euros (EUR 187,500);

(iii) Based on Luxembourg generally accepted accounting principles the claim contributed to the Company as per the attached Interim Accounts has a value of one hundred and eighty seven thousand five hundred euros (EUR 187,500);

(iv) The claim contributed to the Company is freely transferable by the Shareholder and is neither subject to any restriction nor encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

(v) If and insofar as it is a requirement for a full and unencumbered assignment of the Luxco Claim to the Company, that the approval or consent of a third party is obtained, such approval or consent is obtained.

Such Management Certificate and a copy of the Accounts, after signature "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

Further to the resolutions passed above, the sole shareholder resolved to amend and replace article 6 of the Articles of the Company, which shall henceforth have the following wording:

"**6.1.** The corporate share capital is set at two hundred thousand euros (EUR 200,000.-) represented by one thousand six hundred (1,600) shares having a nominal value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each.

6.2. The company's shares are in registered form.

6.3. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings".

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the attorney, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the attorney and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze.

Le six janvier.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SUCCINITE INVESTMENTS XI LLC, ayant son siège social au 615, South DuPont Highway, USA 19901 Dover, Etats-Unis,

Représentée en l'occurrence par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résident professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 5 janvier 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ledit comparant représente l'ensemble du capital social de «Succinite XI Holdings I S.à r.l.», société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 185065, et dont le siège social est établi à L-1246 Luxembourg, 4 rue Albert Borschette, constituée suivant acte reçu du notaire Wersandt en date du 19 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1195 du 12 mai 2014 (la «Société»).

Le comparant, représentant l'ensemble du capital social de la Société et agissant en lieu et place de l'assemblée générale des actionnaires comme stipulé à l'article 13 des statuts de la Société, a indiqué que l'ordre du jour était le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital pour un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) par l'émission de mille cinq cent (1.500) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune;

2. Souscription à l'augmentation de capital ainsi que décrit sous le paragraphe 2 ci-dessus et paiement;

3. Modifications de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts»);

4. Divers.

Et a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social pour un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) par l'émission de mille cinq cent (1.500) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte et enregistre la souscription à l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription

L'associé unique déclare souscrire à mille cinq cent (1.500) actions nouvelles avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune par un apport en nature d'une créance d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500) (ci-après «la Créance»).

L'évaluation de la Créance est prouvée par le biais d'un certificat émis à la date du présent acte par le conseil de gérance de la société (ci-après «Certificat de Gérance»). Il résulte du Certificat de Gérance qu'à la date dudit Certificat:

(i) L'associé unique est l'unique détenteur de la Créance et a, à titre exclusif, tous les droits, titre et intérêts dans la Créance;

(ii) Les comptes intermédiaires de la Société à la date du 30 novembre 2014, tels que joints (ci-après les «Comptes Intérimaires») présentent une créance d'un montant de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500);

(iii) Sur base des principes comptables généralement acceptés au Luxembourg, la créance apportée à la Société a, en vertu des Comptes Intérimaires, une valeur de cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (EUR 187.500);

(iv) La créance apportée à la Société est librement cessible par l'associé unique et n'est sujette à aucune restriction ni grevée d'un nantissement ou sûreté qui limiterait sa transmissibilité ou réduirait sa valeur;

(v) Si et dans la mesure où il est requis pour un transfert total et sans sûreté de la Créance à la Société que l'approbation ou le consentement d'une partie tierce soit obtenu, il est considéré qu'une telle approbation ou un tel consentement est obtenu.

(vi) Toute autre formalité ou transaction qui, en vertu des lois applicables à la Créance, sont requis pour le transfert de la Créance à la Société sont considérées comme effectuées. La Société devra de même coopérer de façon totale afin de rendre ce transfert effectif.

Le Certificat de Gérance et une copie des Comptes Annuels, après signature «ne varietur» par le représentant de la comparante et le notaire présent, resteront annexés au présent acte afin d'être déposés aux autorités compétentes.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions susmentionnées, l'associé unique décide de modifier et remplacer l'article 6 des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 6. Capital social souscrit et libéré.

6.1. Le capital social est fixé à deux cent mille euros (EUR 200.000) représenté par mille six cents (1.600) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

6.2. Les actions de la société sont émises sous forme nominative.

6.3. chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise et française, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: EAC/2015/839. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015036646/150.

(150041274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Silverspot Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 148.402.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2015.

Référence de publication: 2015036621/10.

(150041023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Les Jardins d'Alysea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.468.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015036447/11.

(150040841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

LC Business Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 194.998.

STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Hubertus Godefridus Maria ZACHT, born in Tilburg (NL) on May 22nd, 1951, and having his residence in NL-5087 TJ Diessen, Heistraat 4 having a Dutch passport, number NYL 8L7KKO,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered in Diessen (NL) on December 30th, 2014.

The prenamed power of attorney given, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a limited company (société à anonyme):

1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name LC Business Development S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Furthermore, the company may participate in any form or manner whatsoever in the development, acquisition, maintenance, defense, enforcement and the exploitation of any right and title linked to intellectual property, whether protected by registered or unregistered intellectual property rights (including but not limited to patents, utility models, trademarks, service marks, design rights, copyright and similar rights) or not, and know-how.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

5. Capital.

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (EUR 310) each.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives), bearer form (actions au porteur), or dematerialised form at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors have to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the Law.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

7. Transfer of shares.

7.1 Transfer of registered shares shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the said register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives, and in accordance with the Luxembourg provisions on the assignment of claims. The Company may accept and enter in the register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

7.2 A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

7.3 Transfer of shares in dematerialised form is carried out by way of book entry.

8. Shareholders' meetings.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the second Monday of May at 10.30 a.m. of each year. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

9. Notice - Quorum - Powers of attorney - Convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or cable.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

10. Management - Appointment and removal of directors.

10.1 The Company is managed by one or more directors appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The directors need not be shareholders.

10.2 The General Meeting appoints the directors, and determines their number and remuneration and the term of their mandate.

10.3 The General Meeting may decide to create two classes of directors, being class A director (s) (the Class A Director (s)) and class B director(s) (the Class B Director (s)).

10.4 The directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

11. Board of directors. If several directors are appointed, they constitute the board of directors (the Board). The members of the board of directors are supposed to execute their duties in the country where the Company has its registered office, i.e. the Grand Duchy of Luxembourg.

12. Powers of the board of directors.

12.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

12.2 The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

13. Procedure.

13.1 The Board meets at the request of any director, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

13.2 Written notice of any Board meeting is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

13.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

13.4 A director may grant another director power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

13.5 The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the directors present or represented and are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the directors present or represented.

13.6 Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

13.7 Circular resolutions signed by all the directors (the Directors' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

14. Representation.

14.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors of the Company or, in case the General Meeting has appointed classes of directors, by the joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director.

14.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

15. Sole director.

15.1 If the Company is managed by a sole director, all references in the Articles to the Board or the directors are to be read as references to the sole director, as appropriate.

15.2 The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director.

15.3 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole director has delegated special powers.

16. Liability of the directors. The directors may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

17. Conflict of interests.

17.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2 Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4 In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5 Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

18. Statutory auditor.

18.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be reeligible.

18.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

20. Allocation of profits.

20.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2 The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in May 2016.

Subscription and payment

All the one hundred (100) shares have been subscribed by Mr Hubertus Godefridus Maria ZACHT, prenamed and represented as mentioned here above.

The shares have all been partially (1/4) paid up by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at one (1);
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one (1);
- (iii) that is appointed as director of the Company for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of the year 2020:

Mr Hubertus Godefridus Maria ZACHT, born in Tilburg (NL) on May 22nd, 1951, and having his residence in NL-5087 TJ Diessen, Heistraat 4 having a Dutch passport, number NYL 8L7KKO;

- (iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six (6) years ending at the annual general meeting of the year 2020:

CO-VENTURES S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 48.838.

- (v) that the address of the registered office of the Company is at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Hubertus Godefridus Maria ZACHT, né à Tilburg (NL) le 22 mai 1951 et domicilié à NL-5087 TJ Diessen, Heistraat 4 ayant un passeport Néerlandais avec numéro NYL 8L7KKO,

ici représenté par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée à Diessen (NL), le 30 décembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société anonyme et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

1. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de LC Business Development S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anor-

males. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

3. Durée.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La société a en outre pour objet le développement, l'acquisition, la conservation, la défense, la réalisation et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, faisant ou non l'objet d'un brevet et les titres de propriété, qu'ils soient ou non protégés par des droits de propriété intellectuelle (inclus, mais ne pas limité aux brevets d'invention, les modèles, les marques, les dessins les droits d'auteur et droits voisins) et le know how.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par cent (100) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives, au porteur ou dématérialisées, au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par l'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration informeront les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la Loi.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

6.4. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

7. Cession des actions.

7.1 La cession d'actions nominatives s'opère par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables ainsi que suivant les règles sur le transport des créances. La Société peut accepter comme preuve de la cession tout document qu'elle jugera approprié et procéder ensuite à l'inscription de cette cession sur le registre.

7.2 Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

7.3 La cession des actions dématérialisées s'opère par virement de compte à compte.

8. Assemblées des actionnaires.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le deuxième lundi de mai à 10h30 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

9. Convocation - Quorum - Procurations - Avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quel que soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie ou câble.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

10. Administration - Nomination et révocation des administrateurs.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs administrateurs nommés par une décision des actionnaires qui fixe la durée de leur mandat. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, rémunération ainsi que la durée de leur mandate.

10.3. L'Assemblée Générale peut décider de créer deux classes d'administrateurs, à savoir, le(s) administrateur(s) de classe A (le(s) Administrateur(s) de Classe A) et le(s) administrateur(s) de classe B (le(s) Administrateur(s) de Classe B).

10.4. Les administrateurs sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des actionnaires.

11. Conseil d'administration. Si plusieurs administrateurs sont nommés, ils constituent le conseil d'administration (le Conseil). Les membres du conseil d'administration sont censés exécuter leurs fonctions dans le pays où la Société a son siège social, à savoir le Grand-Duché de Luxembourg.

12. Pouvoirs du conseil d'administration.

12.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

12.2 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

13. Procédure.

13.1 Le Conseil se réunit à la demande d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

13.2 Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

13.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

13.4 Un administrateur peut donner une procuration à un autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

13.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les administrateurs présents ou représentés.

13.6 Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

13.7 Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs (des Résolutions Circulaires des Administrateurs) sont valables et engageant la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

14. Représentation.

14.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou, si l'Assemblée Générale a nommé des classes d'administrateurs, par la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B.

14.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

15. Administrateur unique.

15.1 Si la Société est gérée par un administrateur unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'administrateur unique.

15.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'administrateur unique.

15.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui l'administrateur unique a déléguée des pouvoirs spéciaux.

16. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

20. Affectation des bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

21. Dissolution et liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en mai 2016.

Souscription et paiement

Toutes les cent (100) actions ont été souscrites par Monsieur Hubertus Godefridus Maria ZACHT, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus.

Les actions ont été partiellement (1/4) libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.700) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Résolutions de l'actionnaire unique

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à un (1);
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un (1);
- (iii) est nommé administrateur unique pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020:

Monsieur Hubertus Godefridus Maria ZACHT, né à Tilburg (NL) le 22 mai 1951 et domicilié à NL-5087 TJ Diessen, Heistraat 4 ayant un passeport Néerlandais avec numéro NYL 8L7KKO.

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020:

CO-VENTURES S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 48.838.

- (v) le siège social de la société est fixé au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. 2LAC/2015/749. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2015.

Référence de publication: 2015036462/541.

(150041340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Vertige, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3670 Kayl, 84, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 194.991.

—
STATUTS

L'AN DEUX MILLE QUINZE. LE DEUX FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Madame Marie-Thérèse FRANK, diplômée en sciences économiques, demeurant au 84, rue de Noertzange, L-3670 Kayl.

Laquelle comparante, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «Vertige».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Kayl.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, le commerce de gros dans le domaine d'articles de décoration et d'emballage, d'articles ou de matériel pour fleuristes, à l'exception de fleurs naturelles et plantes.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie, ou se porter caution personnelle et/ou réelle pour d'autres personnes morales et/ou physiques, y compris au profit de ses associés, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir sous leur signature individuelle au nom de la société dans toutes les circonstances.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Madame Marie-Thérèse FRANK, prénommée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

47933

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.000,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique:

Madame Marie-Thérèse FRANK, diplômée en sciences économiques, demeurant au 84, rue de Noertzange, L-3670 Kayl,

avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 84, rue de Noertzange, L-3670 Kayl.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait que la société nouvellement constituée doit introduire une demande et disposer d'une autorisation d'établissement en bonne et due forme pour faire le commerce. Sur ce, la comparante a déclaré faire elle-même les démarches nécessaires à ces fins.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-T. FRANK, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 février 2015. Relation: 1LAC/2015/3670. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 mars 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015036681/103.

(150041259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Next Alt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 194.978.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on eleventh day of February.

Before Maître Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, a limited partnership existing and incorporated under the laws of States of Guernsey, having its registered office at 11, New Street, Saint Peter Port, Guernsey, GY1 2PF registered with the Register of the Limited Partnership of the Island of Guernsey under number 1350, represented by its General Managing Partner, NEXT GP LIMITED, a private limited company existing and incorporated under the laws of States of Guernsey, having its registered office at 11, New Street, Saint Peter Port, Guernsey, GY1 2PF registered with the Register of the Limited Partnership of the Island of Guernsey under number 52145 (the "Appearing Party"),

The Appearing Party was represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, as its proxy (the "Proxyholder") pursuant to a power of attorney given under private seal. The power of attorney, signed ne varietur by the Proxyholder and the notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

ARTICLES OF INCORPORATION

The Appearing Party, represented by the Proxyholder, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

Chapter I - Form, Name, Corporate Object, Duration, And registered office

Art. 1. Form. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Name. The Company shall bear the name "Next Alt S.à r.l.".

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3.2 The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever type or origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and intellectual property rights developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities) or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer (to the extent prohibited by any applicable law). It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities.

3.4 In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office.

5.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

5.2 It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

5.3 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II - Share capital, Shares and transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 17 of the Articles.

6.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles. The Sole Manager or the Board of Managers (as defined below) will have to be authorised by the shareholders' meeting acting in accordance with Article 17.8 to proceed to such a repurchase. In any case, the repurchase cannot result in reducing the net assets of the Company below the aggregate of the subscribed capital and the reserves which may not be distributed under the Law and the Articles.

Art. 7. Share premium account. The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium is at the free disposal of the shareholders.

Art. 8. Shareholders' rights.

8.1 All shares have equal economic and voting rights.

8.2 Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with Article 20.

Art. 9. Shares indivisibility. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1 In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

10.2 In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Management**Art. 11. Board of managers.**

11.1 The Company is managed by one (the "Sole Manager") or more managers. In case of plurality of managers, the managers will be appointed as A managers (the "A Managers") and B managers (the "B Managers" together with the A Managers, the "managers") and will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

11.2 The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 12. Powers of the sole manager or the board of managers.

12.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Art. 13. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

Art. 14. Delegation and agent of the sole manager or the board of managers. The Sole Manager or the Board of Managers or any two managers may delegate his/her/its/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) and shall determine the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

Art. 15. Meeting of the board of managers.

15.1 The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman shall have no casting vote.

15.2 The Board of Managers may elect a secretary who needs not be a manager or a shareholder of the Company.

15.3 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two (2) managers. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires at the place indicated in the convening notice.

15.4 Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

15.5 No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or email, of each member of the Board of Managers.

15.6 A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

15.7 The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one A Manager and one B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one A Manager and one B Manager.

15.8 One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

15.9 A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

15.10 For each meeting of the Board of Managers, written minutes of a meeting shall be prepared, signed by all managers present or represented at the meeting and stored at the registered office of the Company.

15.11 Extracts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager.

Art. 16. Liability of the managers. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Chapter IV - Shareholders' meetings

Art. 17. Shareholders' meetings.

17.1 If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

17.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his/its shareholding.

17.3 If there are more than twenty-five shareholders, the shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

17.4 If there are less than twenty-five shareholders, each shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

17.5 Shareholders' meetings may always be convened by the Board of Managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

17.6 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

17.7 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

17.8 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

17.9 However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V - Accounting year and annual accounts

Art. 18. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and annual general meeting of shareholders.

19.1 At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

19.2 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

19.3 The balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval each year.

19.4 If there are more than twenty-five shareholders, the supervision of the Company must be entrusted to a supervisory board comprising one or more supervisory auditors (commissaires).

Art. 20. Allocation of profits and interim dividends.

20.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

20.2 Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital.

20.3 The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company in compliance with Article 17.8.

20.4 The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Chapter VI - Liquidation and dissolution

Art. 21. Liquidation.

21.1 The liquidation of the Company shall be decided by the shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

21.2 At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

21.3 At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with Article 20.3.

Art. 22. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Chapter VII - Applicable law

Art. 23. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription - Payments

The share capital has been subscribed as follows:

Subscriber	Shares
NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, prenamed,	12,500
Total	12,500

All these shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the Company's subscribed and issued share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the Company.

Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company for its incorporation, amount to about 1,500.- euro.

Statement

The notary declares that he/she has checked the existence of the conditions provided for by the Law for the incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2015.

Extraordinary general meeting

The Appearing Party, being the holder of all the shares of the Company and represented by the Proxyholder, passed the following resolutions:

First resolution:

Each of the following is appointed as a manager of the Company for an undetermined duration:

1. Mr. Jean-Luc BERREBI, corporate director, born on 10 July 1972 in Dugny (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as A Manager;
2. Mr. Laurent GODINEAU, corporate director, born on 17 June 1973 in Cholet (France), having his professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager; and
3. Ms. Emilie SCHMITZ, corporate director, born on 8 February 1982 in Metz (France), having her professional address at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as B Manager.

Second resolution:

The registered office of the Company is at 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Notarial deed

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Appearing Party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the Appearing Party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Appearing Party, represented by the Proxyholder, known to the notary, by his/her surname, Christian name, civil status and residence, the Appearing Party represented by the Proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onze février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, une société en commandite constituée et existante selon les lois des Etats de Guernesey, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF, et immatriculée auprès du registre des sociétés (Register of Limited Partnership of the island of Guernsey) sous le numéro 1350, ici valablement représentée par son associé gérant commandité, NEXT GP LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois des Etats de Guernesey, ayant son siège social au 11 New Street, St Peter Port, Guernsey GY1 2PF, et immatriculée auprès du registre des sociétés (Register of Limited Partnership of the island of Guernsey) sous le numéro 52145 (la «Partie comparante»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg (le «Mandataire»), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée. La procuration signée ne varietur par le Mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

STATUTS

La Partie comparante, représentée par le Mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter la constitution de la société à responsabilité limitée avec les statuts suivants:

Chapitre I^{er} - Forme, Nom, Objet social, Durée et siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (la «Société»), et en particulier la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société sera dénommée «Next Alt S.à r.l.».

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise quelle que soit sa forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3.2 La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute sorte et de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et mettre en valeur ces titres et droits de propriété intellectuelle. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou faisant partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités affiliées) ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

3.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique (pour autant que prohibé par les lois applicables). Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances.

3.4 En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

5.2 Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II - Capital social, Parts sociales et transfert des parts

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

6.2 Le montant du capital social pourra être modifié à tout moment par décision de l'associé unique ou par décision de l'assemblée générale, tel que prévu par l'Article 17 des Statuts.

6.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel que définis ci-après) pourra être autorisé à procéder à un tel rachat sur base d'une décision de l'assemblée générale des associés prise conformément aux dispositions de l'Article 17.8. Un tel rachat ne

pourra en aucun cas avoir pour effet que l'actif net de la Société devienne inférieur au montant de son capital souscrit, augmenté des réserves que la Loi ou les Statuts ne permettent pas de distribuer.

Art. 7. Compte de prime d'émission. La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transféré toute prime payée sur chaque part. La prime d'émission est à la libre disposition des associés.

Art. 8. Droits des associés.

8.1 Toutes les parts confèrent à leurs détenteurs les mêmes droits de vote et droits financiers.

8.2 Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'Article 20.

Art. 9. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert des parts.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 et 190 de la Loi.

Chapitre III - Gérance

Art. 11. Conseil de gérance.

11.1 La Société est gérée par un gérant (le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, les gérants seront nommés en tant que gérants A (les «Gérants A») et gérants B (les «Gérants B») et constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

11.2 Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant au moins la moitié du capital social.

Art. 12. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

12.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

12.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Art. 13. Représentation de la société. Envers les tiers, la Société est valablement engagée, s'il y a un Gérant Unique, par la signature individuelle de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou par la signature de chaque personne qui s'est vue déléguer un pouvoir de signature, s'il y a un Gérant Unique, par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Art. 14. Délégation des pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance ou deux gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs pour la réalisation d'opérations spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc et ils détermineront les responsabilités ainsi que la rémunération, la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Art. 15. Réunion du conseil de gérance.

15.1 Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le président n'a pas de voix prépondérante en cas de partage des voix.

15.2 Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

15.3 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.4 Toute réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée par remise d'une convocation écrite, soit en original, soit par télécopie ou e-mail, qui doit être donnée à tous les gérants, respectant un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance de la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

15.5 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Cette renonciation peut être donnée par écrit, en original ou par télécopie ou e-mail, par chaque membre du Conseil de Gérance.

15.6 Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

15.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B; et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

15.8 Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Les décisions prises peuvent être documentées dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

15.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance. Les résolutions écrites seront considérées adoptées à la date de la signature du dernier gérant sur les résolutions écrites.

15.10 Un procès-verbal de chaque réunion du Conseil de Gérance doit être préparé, signé par tous les gérants présents ou représentés à cette réunion et conservé au siège social de la Société.

15.11 Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute autre personne désignée par un gérant.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Les gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

Chapitre IV - Assemblées générales

Art. 17. Assemblées générales.

17.1 S'il n'y a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

17.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales détenues. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui.

17.3 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

17.4 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

17.5 Les assemblées générales des associés peuvent toujours être convoquées par le Conseil de Gérance, à défaut par un/des associé(s) représentant plus de la moitié du capital social.

17.6 Si tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans convocation préalable.

17.7 Un associé peut être représenté à une assemblée des associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou tout autre moyen de communication similaire) un mandataire qui ne doit pas être associé.

17.8 Les décisions collectives ne sont prises régulièrement qu'à condition d'avoir été adoptées par un ou plusieurs associés détenant au moins la moitié du capital social.

17.9 Les résolutions modificatives des Statuts ne peuvent être adoptées que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux dispositions de la Loi. Un changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Chapitre V - Exercice social et comptes annuels

Art. 18. Exercice social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Comptes annuels et assemblée générale annuelle.

19.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

19.2 Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

19.3 Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés chaque année.

19.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, la surveillance de la Société devra être confiée à un conseil de surveillance composé de un ou plusieurs commissaires.

Art. 20. Attribution des bénéfices et acompte sur dividende.

20.1 Le solde créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais, coûts, amortissements, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

20.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

20.3 Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société conformément aux dispositions de l'Article 17.8.

20.4 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Chapitre VI - Liquidation et dissolution

Art. 21. Liquidation.

21.1 La liquidation de la Société sera décidée par une assemblée générale des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

21.3 Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'Article 20.3.

Art. 22. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute suite au décès, à la suspension des droits civils, à l'insolvabilité ou à une déclaration de faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Chapitre VII - Loi applicable

Art. 23. Renvoi à la loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Souscripteur	Parts sociales
NEXT LIMITED PARTNERSHIP INCORPORATED, précitée, représentée par son associé gérant	
commanditaire NEXT GP LIMITED, précitée	12.500
Total	12.500

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant du capital social souscrit et libéré de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, se montent à environ 1.500,- euros.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par la Loi pour la constitution d'une société à responsabilité limitée et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Assemblée générale extraordinaire

La Partie comparante, associé unique, représentée par son Mandataire, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Chacune des personnes suivantes est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

1. Mr. Jean-Luc BERREBI, administrateur de sociétés, né le 10 juillet 1972 à Dugny (France), ayant son adresse personnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Gérant A;

2. M. Laurent GODINEAU, administrateur de sociétés, né le 17 juin 1973 à Cholet (France), ayant son adresse personnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en tant que Gérant B; et

3. Mme Emilie SCHMITZ, administratrice de sociétés, née le 8 février 1982 à Metz (France) ayant son adresse professionnelle au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est nommée en tant que Gérante B.

Deuxième résolution:

4. L'adresse du siège social est fixée au 3, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la Partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date reprise en tête des présentes.

Le document a été lu à la Partie comparante, représentée par le Mandataire, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, et la Partie comparante, représentée par le Mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 février 2015. Relation: EAC/2015/3910. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015036522/459.

(150040992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

PromoTwo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.462.225,59.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.975.

In the year two thousand and fifteen, on the ninth day of January.

Before Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1307, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Maître Claire PUDEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP1305, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates II Limited, here represented by Maître Claire PUDEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Yucca (Jersey) S.L.P., a separate limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 13, having its registered office at Seaton Place 1, St Helier, Jersey JE2 3QL, here represented by Maître Claire PUDEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP866, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Maître Claire PUDEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP865, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Associates IV Limited, here represented by Maître Claire PUDEL, Attorney-at-Law, having her professional address in Howald (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of PromoTwo S.à r.l. having its registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 174.975 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 11 January, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 769 of 29 March 2013. The articles have been modified for the last time by a deed of the undersigned on 20 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2315 of 29 August 2014.

II. That the capital of the Company is set at fourteen million one hundred ninety three thousand five hundred sixty one Euros and ten Cents (EUR 14,193,561.10) represented by one hundred fifty million three thousand nine hundred ninety five (150,003,995) class A shares, by five hundred seventy six million five hundred thirty four thousand nine hundred ten (576,534,910) class B shares and by six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) class C shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.

III. These class A shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 145,968,887 class A shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 2,160,058 class A shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 1,875,050 class A shares for Yucca (Jersey) S.L.P

IV. These class B shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 420,769,590 class B shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 6,226,577 class B shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 6,558,085 class B shares for Yucca (Jersey) S.L.P;
4. 130,585,445 class B shares for Index Ventures IV (Jersey), L.P.
5. 12,395,212 class B shares for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P

V. These class C shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 539,951,155 class C shares for Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 7,973,454 class C shares for Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 8,039,410 class C shares for Yucca (Jersey) S.L.P;
4. 124,989,174 class C for Index Ventures IV (Jersey), L.P.
5. 11,864,012 class C for Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred sixty eight thousand six hundred sixty four Euros and forty nine Cents (EUR 268,664.49) so as to raise it from its present amount of fourteen million one hundred ninety three thousand five hundred sixty one Euro and ten Cents (EUR 14,193,561.10) to fourteen million four hundred sixty two thousand two hundred twenty five Euros and fifty nine Cents (EUR 14,462,225.59) by the creation and the issue of twenty six million eight hundred sixty six thousand four hundred forty nine (26,866,449) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the twenty six million eight hundred sixty six thousand four hundred forty nine (26,866,449) new class A shares as follows:

(a) Twenty six million one hundred forty three thousand seven hundred forty one (26,143,741) new class A shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. by a contribution in cash of two hundred sixty one thousand four hundred thirty seven Euros and forty one Cents (EUR 261,437.41);

(b) Three hundred eighty six thousand eight hundred seventy seven (386,877) new class A shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of three thousand eight hundred sixty eight Euros and seventy seven Cents (EUR 3,868.77);

(c) Three hundred thirty five thousand eight hundred thirty one (335,831) new class A shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of three thousand three hundred fifty eight Euros and thirty one Cents (EUR 3,358.31).

3) Amendment of the first paragraph of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of two hundred sixty eight thousand six hundred sixty four Euros and forty nine Cents (EUR 268,664.49) so as to raise it from its present amount of fourteen million one hundred ninety three thousand five hundred sixty one Euro and ten Cents (EUR 14,193,561.10) to fourteen million four hundred sixty two thousand two hundred twenty five Euros and fifty nine Cents (EUR 14,462,225.59) by the creation and the issue of twenty six million eight hundred sixty six thousand four hundred forty nine (26,866,449) new class A shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and payment

All the twenty six million eight hundred sixty six thousand four hundred forty nine (26,866,449) new class A shares are subscribed for by three existing shareholders as follows:

(a) Twenty six million one hundred forty three thousand seven hundred forty one (26,143,741) new class A shares by Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. by a contribution in cash of two hundred sixty one thousand four hundred thirty seven Euros and forty one Cents (EUR 261,437.41);

(b) Three hundred eighty six thousand eight hundred seventy seven (386,877) new class A shares by Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of three thousand eight hundred sixty eight Euros and seventy seven Cents (EUR 3,868.77);

(c) Three hundred thirty five thousand eight hundred thirty one (335,831) new class A shares by Yucca (Jersey) SLP by a contribution in cash of three thousand three hundred fifty eight Euros and thirty one Cents (EUR 3,358.31).

The twenty six million eight hundred sixty six thousand four hundred forty nine (26,866,449) new class A shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of two hundred sixty eight thousand six hundred sixty four Euros and forty nine Cents (EUR 268,664.49) which are now at the disposal of the Company.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription of the new class A shares, first paragraph of Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The capital is fixed at fourteen million four hundred sixty two thousand two hundred twenty five Euros and fifty nine Cents (EUR 14,462,225.59) represented by one hundred seventy six million eight hundred seventy thousand four hundred forty four (176,870,444) class A shares, by five hundred seventy six million five hundred thirty four thousand nine hundred ten (576,534,910) class B shares, and by six hundred ninety two million eight hundred seventeen thousand two hundred five (692,817,205) class C shares each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quinze, le neuf janvier.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

Index Ventures Growth II (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1307 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP1305 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates II Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Yucca (Jersey) S.L.P., un 'separate limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 13, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE2 3QL, ici représenté par Maître Claire PUEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP866 ayant son siège social à Ogier House, l'Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP865, ayant son siège social à Ogier House, l'Esplanade, St Hélier, Jersey JE4 9WG, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Associates IV Limited, ici représenté par Maître Claire PUEL, Avocat à

la Cour, demeurant professionnellement à Howald (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établi ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les actuels associés de PromoTwo S.à r.l. avec siège social au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 174.975 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 11 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 769 le 29 mars 2013. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du notaire sus mentionné le 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés numéro 2315 le 29 août 2014.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatorze millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-et-un Euros et dix centimes (EUR 14.193.561,10) représenté par cent cinquante millions trois mille neuf cent quatre-vingt-quinze (150.003.995) parts sociales de classe A, par cinq cent soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix (576.534.910) parts sociales de classe B et par six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692.817,205) parts sociales de classe C, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales de classe A sont réparties entre les associés comme suit:

1. 145.968.887 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 2.160.058 parts sociales de classe A pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 1.875.050 parts sociales de classe A pour Yucca (Jersey) SLP;

IV. Les parts sociales de classe B sont réparties entre les associés comme suit:

1. 420.769.590 parts sociales de classe B pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 6.226.577 parts sociales de classe B pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 6.558.085 parts sociales de classe B pour Yucca (Jersey) SLP;
4. 130.585.445 parts sociales de classe B pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.;
5. 12.395.212 parts sociales de classe B pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;

V. Les parts sociales de classe C sont réparties entre les associés comme suit:

1. 539,951,155 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth II (Jersey), L.P.;
2. 7,973,454 parts sociales de classe C pour Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 8,039,410 parts sociales de classe C pour Yucca (Jersey) S.L.P.;
4. 124,989,174 parts sociales de classe C pour Index Ventures IV (Jersey), L.P.
5. 11,864,012 parts sociales de classe C pour Index Ventures IV Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 268.664,49) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-et-un Euros et dix centimes (EUR 14.193.561,10) à quatorze millions quatre cent soixante-deux mille deux cent vingt-cinq Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 14.462.225,59) par la création et l'émission de vingt-six millions huit cent soixante-six mille quatre cent quarante-neuf (26.866.449) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des vingt-six millions huit cent soixante-six mille quatre cent quarante-neuf (26.866.449) nouvelles parts sociales de classe A comme suit:

(a) vingt-six millions cent quarante-trois mille sept cent quarante-et-un (26.143.741) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent soixante-et-un mille quatre cent trente-sept Euros et quarante-et-un centimes (EUR 261.437,41);

(b) trois cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix-sept (386.877) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trois mille huit cent soixante-huit Euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 3.868,77);

(c) trois cent trente-cinq mille huit cent trente-et-un (335.831) nouvelles parts de classe A par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de trois mille trois cent cinquante-huit Euros et trente-et-un centimes (EUR 3.358,31).

3) Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 268.664,49) afin de le porter de son montant actuel de quatorze millions cent quatre-vingt-treize mille cinq cent soixante-et-un Euros et dix centimes (EUR 14.193.561,10) à quatorze millions quatre cent soixante-deux mille deux cent vingt-cinq Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 14.462.225,59) par la création et l'émission de vingt-six millions huit cent soixante-six mille quatre cent quarante-neuf (26.866.449) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et libération

Toutes les vingt-six millions huit cent soixante-six mille quatre cent quarante-neuf (26.866.449) de nouvelles parts sociales de classe A sont souscrites par trois associés existants comme suit:

(a) vingt-six millions cent quarante-trois mille sept cent quarante-et-un (26.143.741) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures Growth II (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de deux cent soixante-et-un mille quatre cent trente-sept Euros et quarante-et-un centimes (EUR 261.437,41);

(b) trois cent quatre-vingt-six mille huit cent soixante-dix-sept (386.877) nouvelles parts sociales de classe A par Index Ventures Growth II Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de trois mille huit cent soixante-huit Euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 3.868,77);

(c) trois cent trente-cinq mille huit cent trente-et-un (335.831) nouvelles parts de classe A par Yucca (Jersey) SLP par l'apport en numéraire de trois mille trois cent cinquante-huit Euros et trente-et-un centimes (EUR 3.358,31).

Les vingt-six millions huit cent soixante-six mille quatre cent quarante-neuf (26.866.449) nouvelles parts sociales de classe A ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total de deux cent soixante-huit mille six cent soixante-quatre Euros et quarante-neuf centimes (EUR 268.664,49), qui est à la disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales de classe A, le premier paragraphe de l'article 6 des statuts est modifié et est à présent libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à quatorze millions quatre cent soixante-deux mille deux cent vingt-cinq Euros et cinquante-neuf centimes (EUR 14.462.225,59) représenté par cent soixante-seize millions huit cent soixante-dix mille quatre cent quarante-quatre parts sociales de classe A (176.870.444), cinq cent soixante-seize millions cinq cent trente-quatre mille neuf cent dix parts sociales de classe B (576.534.910) et six cent quatre-vingt-douze millions huit cent dix-sept mille deux cent cinq (692,817,205), chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01), entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Howald, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Puel, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 janvier 2015. Relation: EAC/2015/894. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015036561/251.

(150041392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 587.603.200,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.457.

Les comptes annuels au 15 Septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 mars 2015.

Référence de publication: 2015037580/10.

(150043281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2015.

GO Lease S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4276 Esch-sur Alzette, 44, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 194.990.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-neuf février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- M. Olivier TOUSSAINT, courtier de crédit, né le 15 décembre 1969 à Liège (Belgique) demeurant à B-1330 Riexensart, 35, Avenue du Pèlerin, et

2.- Mme Dominique OLIKIER, employée, née le 8 janvier 1961 à Tournai (Belgique), demeurant à B-1030 Schaerbeek, 82, Grande Rue au Bois, 3^{ème} étage (Belgique),

ici représentés par Monsieur Norbert MEISCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en vertu de deux procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "GO LEASE S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet d'agir comme apporteur d'affaires et intermédiaire.

La société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Libération de parts sociales

Les statuts ainsi arrêtés, les comparants ont souscrites les parts sociales comme suit:

1.- M. Olivier TOUSSAINT, préqualifié, soixante-dix parts sociales	70
2.- Mme Dominique OLIKIER, préqualifiée, trente parts sociales	30
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-4276 Esch-sur-Alzette, 44, rue Pasteur
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société pour une durée indéterminée:
 - M. Olivier TOUSSAINT, courtier de crédit, né le 15 décembre 1969 à Liège (Belgique) demeurant à B-1330 Rixensart, 35, Avenue du Pèlerin, et
 - Mme Dominique OLIKIER, employée, née le 8 janvier 1961 à Tournai (Belgique), demeurant à B-1030 Schaerbeek, 82, Grande Rue au Bois, 3^{ème} étage (Belgique)
- 3.- La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Norbert MEISCH, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 février 2015. Relation GAC/2015/1520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015036357/120.

(150041207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2015.

Immobilière Josy Welter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1623 Luxembourg, 10, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 5.339.

L'an deux mille quinze, le dix-huitième jour du mois de février;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, commerçant, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 7 juin 1949, (i.n. 1949 0607 25347), demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue, et

2) Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, professeur en retraite, née à Noranda (Canada), le 12 septembre 1949, (i.n. 1949 0912 14524), demeurant à L-6943 Niederanven, 5, rue Belle-Vue, comparissant aux présentes comme INTERVENANTE et future "Nouvelle Associée",

déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 21 avril 2004, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 4 mai 2004, volume 1853, numéro 45.

Lesquels comparants ont déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Le comparant 1 (l'"Associé Existant") est le seul associé de la société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "Immobilière Josy Welter S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1623 Luxembourg, 10, rue Génistre, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 5339, (i.n. 1954 240 0067), (la "Société"), constituée suivant acte sous seing privé en date du 12 août 1948, publié au Mémorial, Recueil Spécial, numéro 84 du 30 octobre 1948,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 353 du 13 février 2013, contenant notamment une refonte complète des Statuts;

- L'Associé Existant, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé aux formalités de convocation, la présente assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour, étant entendu que la Nouvelle Associée participera et votera uniquement pour les besoins des points 4 et seqq.:

Ordre du jour

1. Echange des cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de mille quatre-vingt-quinze euros (1.095,- EUR) contre dix mille neuf cent cinquante (10.950) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR);

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (190.500,- EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent neuf mille cinq cents euros (109.500,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par la création et l'émission de dix-neuf mille cinquante (19.050) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune;

3. Souscription et libération moyennant apport en nature;
4. Echange des trente mille (30.000) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) contre trois cents (300) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR);
5. Répartition des parts sociales;
6. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts; et
7. Divers.

ET A L'INSTANT, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé Existant décide d'échanger les cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de mille quatre-vingt-quinze euros (1.095,-EUR) contre dix mille neuf cent cinquante (10.950) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Deuxième résolution

L'Associé Existant décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (190.500,-EUR), afin de le porter de son montant actuel de cent neuf mille cinq cents euros (109.500,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par la création et l'émission de dix-neuf mille cinquante (19.050) parts sociales nouvelles avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Existant accepte Madame Marie-Louise WELTERTHEISEN, pré-qualifiée, comme Nouvelle Associée de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Existant décide d'émettre dix-neuf mille cinquante (19.050) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes et constate que les parts sociales nouvellement émises sont SOUSCRITES par:

- Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, pré-qualifié, à concurrence de neuf mille cinq cent vingt-cinq (9.525) parts sociales (le "Souscripteur 1"), et

- Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, préqualifiée, à concurrence de neuf mille cinq cent vingt-cinq (9.525) parts sociales (le "Souscripteur 2" et ensemble avec les Souscripteurs 1, les "Souscripteurs"),

et LIBÉRÉES intégralement par les Souscripteurs moyennant apport en nature du bien immobilier suivant:

Une maison d'habitation avec place et toutes autres appartenances et dépendances sise à L-1623 Luxembourg, 8, rue Genistre, inscrite au cadastre comme suit:

Ville de Luxembourg, section LF de la Ville-Haute,

Numéro 248/657, lieu-dit "rue Genistre", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 01 are 67 centiares.

Origine de propriété:

Le prédit immeuble appartient au comparant et à l'intervenant par suite des actes et faits suivants:

Initialement l'immeuble avait été acquis par les époux Josy WELTER-Hélène WILWERS, aux termes d'un procès-verbal d'adjudication publique dressé par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 juin 1977, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 18 juillet 1977, volume 738, numéro 45.

Les époux Josy WELTER-Hélène WILWERS étaient mariés sous le régime de la communauté universelle, avec stipulation qu'en cas de décès de l'un des époux, la totalité de cette communauté appartiendrait en pleine propriété au survivant d'eux, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 avril 1976, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 21 avril 1976, volume 692, numéro 157.

Madame Hélène WILWERS, en son vivant sans état, née à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 février 1924, i.n. 1924 0214 24882, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, 8, rue Genistre, est décédée à Luxembourg, le 11 octobre 2007. Suite aux stipulations du prédit contrat de mariage, la succession de Madame Hélène WILWERS était néant et la totalité de la communauté de biens universelle est échue à l'époux survivant Monsieur Josy WELTER.

Monsieur Josy Nicolas Marie Jean WELTER, en son vivant commerçant en retraite, né à Luxembourg, le 10 janvier 1924, i.n. 1924 0110 33743, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, 8, rue Genistre, est décédé à Luxembourg, le 25 juin 2012, et sa succession est échue à son seul enfant issu de son mariage avec Madame Hélène WILWERS à savoir Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, prénommé.

En vertu des stipulations du prédit contrat de mariage du 21 avril 2004, le prédit immeuble est tombé dans la communauté universelle existant entre Monsieur Joseph Jean Marie WELTER et Madame Marie-Louise THEISEN, tous deux prénommés.

Evaluation de l'apport en nature

Le bien immobilier présentement apporté est évalué d'un commun accord des Souscripteurs à cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (190.500,- EUR).

Intervention du gérant unique

Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, pré-qualifié, en sa qualité de gérant de la Société, a reconnu avoir été informé de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la Société par l'apport en nature tel que décrit ci-avant, et a expressément approuvé la description de l'évaluation de l'apport, son évaluation et a confirmé la validité de la souscription et libération mentionnées ci-avant.

Cinquième résolution

L'Associé Existant reconnaît que Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN est devenue maintenant détentrice de neuf mille cinq cent vingt-cinq (9.525) parts sociales, faisant trente-deux pour cent (32%) des parts sociales émises par la Société.

En conséquence Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, désormais autorisée à voter, rejoint l'assemblée générale des associés (l'"Assemblée") pour les besoins des résolutions à suivre.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'échanger les trente mille (30.000) parts sociales avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune contre trois cents (300) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Septième résolution

L'Assemblée constate que, suite à l'augmentation de capital et aux échanges de parts sociales ci-avant réalisés, ainsi qu'afin de parfaire chacun des associés de ses droits, les trois cents (300) parts sociales représentatives du capital social, sont dorénavant détenues comme suit:

Monsieur Joseph Jean Marie WELTER, pré-qualifié, deux cent quatre parts sociales,	204
Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, pré-qualifiée, quatre-vingt-seize parts sociales,	<u>96</u>
Total: trois cents parts sociales,	300

Huitième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts afin de lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois cents (300) parts sociales avec une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées."

Intervention

Est intervenue aux présentes Madame Marie-Louise WELTER-THEISEN, pré-qualifiée, laquelle, après que le notaire instrumentant lui a donné lecture et explication de tout ce qui précède, a déclaré ratifier le présent acte pour autant qu'il la concerne.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de trois mille neuf cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. WELTER. M.-L.WELTER-THEISEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 24 février 2015. Relation: 2LAC/2015/3927. Reçu treize mille cinq cents euros./ 2.250.000,00 € à 0,50 % = 11.250,00 € + 2/10 = 2.250,00 €. 13.500,00 €. / Surtaxe communale: 6.750,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande.

Luxembourg, le 5 mars 2015.

Référence de publication: 2015037063/139.

(150042397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.

Atrium Koszalin SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.060.

—
EXTRAIT

I/ La Société, Atrium Koszalin SCSp, une société en commandite spéciale, a été constituée par acte sous seing privé signé en date du 4 mars 2015 pour une durée illimitée, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte du contrat social que l'objet social de la Société s'inscrit comme suit:

La Société est formée pour réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. En particulier, la Société prendra le contrôle stratégique et la gérance des participations (sous quelque forme que ce soit) dans le but de générer de la valeur ajoutée au niveau des actifs/entreprises sous gestion, par le biais de leviers d'investissement, techniques et financiers.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit notamment par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé ou public, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

III/ Il résulte du contrat social que la société suivante a été nommée en tant qu'associé commandité assurant les pouvoirs de gérance de la Société pour une durée illimitée:

- Atrium Koszalin GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Son pouvoir est inscrit comme suit:

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son associé commandité représenté par ses signataires dûment autorisés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 mars 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015036743/50.

(150042194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2015.